

Contre le « service commun

Retour sur la campagne que, depuis septembre dernier, nous avons lancée avec divers partenaires contre l'instauration par le gouvernement Michel du prétendu « Service communautaire » (SC), aujourd'hui en CPAS, et « si on les laisse faire », demain pour les chômeurs de longue durée.

Denis Desbonnet (CSCE)

Dans le dernier numéro d'*Ensemble !*, nous avons présenté les aspects essentiels de cette nouvelle régression dans le régime de l'aide sociale, annonçant son extension à la Sécu, à commencer par l'assurance chômage. La loi Borsus, outre ces nouveaux « travaux forcés » et non rémunérés, a également généralisé l'imposition des PIIS (1) à tous les nouveaux demandeurs d'aide s'adressant aux CPAS. Ce que nous avons qualifié de nouveau « S.T.O. » constitue un recul historique sans

symptomatique de la détermination d'une coalition parmi les plus à droite depuis soixante-cinq ans (3), décidée à s'en prendre frontalement aux droits et acquis sociaux les plus fondamentaux, arrachés au fil des décennies depuis la fondation de la Sécurité sociale.

Contre « ceux que la société rejette »

Selon les termes mêmes de la loi qui l'institue : « Le service communautaire consiste à exercer des activités

nulle part indiquée que lesdites activités seront non payées ! Le texte de loi poursuit en prétendant que « le but (...) est que le bénéficiaire du CPAS devienne graduellement plus indépendant et puisse participer pleinement à la société. En effet, si l'intéressé doit légitimement disposer de droits garantissant sa dignité humaine, ce droit doit être assorti de devoirs, notamment en termes d'engagements réciproques ».

Pour faire simple et court, on peut donc résumer l'essence du Service communautaire à une volonté de faire d'une pierre deux coups. D'une part, stigmatiser, culpabiliser et « discipliner » les exclus du marché du travail, accusés d'« irresponsabilité » et de se complaire dans leur situation « d'assistantat ». Et renforcer en conséquence la logique dite d'activation, visant à harceler et fragiliser encore plus cette frange la plus vulnérable des travailleurs, victimes de la crise – et « des politiques de crise » – menées depuis plus de trente ans.

Un bélier pour élargir la brèche du précarité

D'autre part, et par la même occasion, fournir une main-d'œuvre gratuite aux services publics et parapublics, comme au monde associatif. En attendant l'extension au secteur purement privé et commercial, comme

La campagne de l'aDas insiste sur le caractère contraint du Service communautaire une fois l'engagement signé.



précèdent depuis la guerre, rappelant les pires heures de l'Occupation et quelques antécédents de mise au travail contraint imposée aux sans-emploi, durant la crise des années Trente. (2)

Pour rappel, brossons d'abord un rapide survol des aspects les plus marquants et détestables de ce dispositif « disciplinaire », liberticide et antisocial. A savoir, une transgression d'un principe universellement reconnu, l'interdiction du travail forcé, a fortiori gratuit, provocation

Une loi qui organise un véritable dumping social et développe le précarité, via une forme extrême de travail indécemment.

sur une base volontaire qui constituent une contribution positive tant pour le parcours de développement personnel de l'intéressé que pour la société. » Remarquons en passant que, dans cette définition aussi creuse et bateau que mensongère par omission, il n'est

ce fut le cas avec l'Article 60 ? Gratuite et « captive », via l'inscription de tout SC dans un PIIS. Preuve par l'absurde de ce qu'il s'agit bien d'un dispositif contraint, en dépit des dénégations hypocrites de Borsus et de ses émules (4).

autaire », la bataille ne fait que commencer

Autrement dit, l'organisation délibérée d'un véritable dumping social, développant encore un peu plus le « précaire » (5), via cette forme extrême de travail indécemment, et permettant ainsi d'exercer une pression à la baisse généralisée sur les salaires et les conditions de travail de tous les salariés.

Appel au boycott

Un appel au boycott a été lancé et est déjà rejoint par une soixantaine d'organisations, syndicales et associatives

(voire au-delà), à savoir les multiples actions, passées et à venir, mises sur pied pour animer la campagne de dénonciation et de boycott, ainsi que l'action juridique qui se mène en parallèle devant le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle.

C'est ainsi que, outre le « piquet » symbolique pour « accueillir » dignement Willy Borsus, mené conjointement par notre Collectif et l'aDAS, appuyé par un noyau de membres du RWLP, devant les « Etats Généraux de l'Insertion » organisés en octobre

Enfin et surtout, lors de l'opération « sacs de couchage », piquet « horizontal » de protestation organisé par le RWLP, l'aDAS, le CSCE et la LDH, le 15 décembre dernier dès l'aube, devant le barnum organisé à Bruxelles par le SPP Intégration sociale pour « célébrer » les 40 ans des CPAS. Un grand succès, qui a rassemblé près de 200 personnes, dont une bonne part de représentants et membres des organisations signataires de l'Appel au Boycott, suivi dans la foulée, l'après-midi même, d'une intervention au

La campagne de l'aDas invite communes et CPAS à se déclarer « Zone hors service communautaire »

Le Service communautaire transgresse un principe universellement reconnu : l'interdiction du travail forcé, a fortiori gratuit.

... et non des moindres ! Car ce beau succès quantitatif se double d'une première victoire « qualitative » sur le plan politique : le texte initié par notre Collectif et l'aDAS a dans un premier temps été enrichi et signé par la LDH et le RWLP, puis a connu le ralliement successif de nombreux renforts de poids, dont notamment la FGTB wallonne et bruxelloise, la CNE, les Equipes Populaires, le CAL et singulièrement Bruxelles Laïque, ATD Quart Monde, Tout Autre Chose...

Sans compter, sur le plan strictement politique, et dans l'ordre de leur adhésion, Ecolo, Vega, le PTB... et, surprise du chef, la signature *in extremis* du PS himself ! Ultime signature qui ouvre d'intéressantes perspectives, en termes de moyen de pression sur les CPAS à participation, voire majorité, social-démocrate, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont loin d'être tous alignés sur ce rejet tardif du Service communautaire.

La résistance s'élargit

Ce qui nous amène au deuxième volet de cette bataille, laquelle se poursuivra tout au long de cette année

passé par la Fédération wallonne des CPAS (6), toute une série d'autres mobilisations ont eu lieu fin 2016 et début 2017. D'abord, à l'initiative de l'aDAS et du CSCE, lors de plusieurs des Rencontres provinciales organisées à Bruxelles et en Wallonie par le SPP Intégration sociale (7), et parallèlement au cours de certaines des séances d'information organisées conjointement par celui-ci et la Fédération wallonne des CPAS pour « expliquer » le contenu de la loi Borsus. Mais aussi au colloque « Nos Futures » du Forum Bruxelles contre les inégalités le 6 octobre, puis au colloque « La Sécurité sociale, un luxe du siècle passé ? » organisé dix jours plus tard par les Equipes Populaires à Namur. Ou encore le 16 novembre à la « Journée des Insertions » du CPAS de Liège, où, à l'appel d'un collectif d'associations (le RWLP, Vie Féminine, les FPS, les Etudiants pour une Gauche alternative, le CADTM, Riposte-TCE...), une bonne centaine de contestataires, « avec tracts et banderoles », comme chantait Patricia Kaas, ont à nouveau offert une « haie d'honneur » particulièrement chahutée au ministre Borsus.



colloque de Solidaris « *Le travail protège-t-il de la pauvreté ?* », à l'Eden de Charleroi. Puis, quatre jours plus tard, un semblable rassemblement devant le conseil conjoint (communal et CPAS) à Liège. Et enfin, le 27 janvier, à l'occasion de l'AG de la Fédération wallonne des CPAS à Namur, un piquet aDAS-CSCE-RWLP a reçu un accueil plutôt chaleureux de la part de nombreux participants.

La campagne de l'aDas épingle le ministre Borsus

Trois cibles prioritaires

Dans le prolongement de ces actions ↗

⇒ publiques, un autre axe de la campagne est de s'adresser directement à deux types d'interlocuteurs : les CPAS eux-mêmes, susceptibles d'être tant « employeurs » directs d'allocataires mis au travail en Service communautaire, que « pourvoyeurs » au profit d'institutions communales ou d'associations, également potentielles « utilisatrices » de cette main-d'œuvre gratuite, taillable et corvéable à merci... Début avril, un courrier, signé par l'ensemble des membres de la nouvelle Plate-forme animant la campagne (8), a donc été envoyé aux conseils et aux présidents de tous les CPAS francophones (9), leur de-

L'opération « sacs de couchage » le 15 décembre au Mont des Arts



Un second front, sur le terrain juridique

Last but not least, à l'initiative du CSCE et la LDH, en coopération avec le cabinet Progress Lawyers Network, et singulièrement l'avocat Olivier Stein (10), deux recours ont été déposés contre la loi Borsus, l'un auprès du Conseil d'Etat, visant plus particulièrement l'Arrêté royal précisant les conditions du Service communautaire, l'autre auprès de la Cour constitutionnelle, dirigé cette fois contre la loi en tant que telle.

Dans cette seconde procédure, diverses associations se sont d'ores et déjà jointes à la cause, au moment d'écrire ces lignes, à savoir l'aDAS, le RWLP et ATD Quart Monde, un appel ayant été lancé à l'adresse de divers partenaires habilités à agir en ce sens, vu leur objet social de défense de catégories précaires de la population, susceptibles d'être impactées par cette loi. Présenter, même de manière sélective, les éléments de ces deux recours (qui se recoupent partiellement et se complètent mutuellement), excéderait la place qui nous est impartie dans ce dossier, mais nous y

La bataille contre le SC se poursuivra tout au long de l'année, entre actions sur le terrain, recours juridiques et pression directe sur les CPAS et les potentiels « employeurs ».

mandant de se déclarer « hors Service communautaire », en utilisant ou s'inspirant d'un modèle type d'engagement public en ce sens joint en annexe. Une démarche similaire, avec une « déclaration » un peu adaptée, est aussi en préparation à l'intention de l'ensemble du tissu associatif.

Enfin, des contacts sont établis avec les camarades de Samenslevingopbouw, à Gand et à Bruxelles, qui sont à l'origine d'une Lettre ouverte (9) dénonçant également le Service communautaire en Flandre, et qui prévoient toute une série d'actions à l'appui. Cela, en vue de coordonner nos efforts, voire de constituer un front uni au sein d'une même campagne, au nord comme au centre et au sud du pays.

reviendrons dans une prochaine analyse, réalisée avec la participation de l'aDAS et de la Ligue des droits de l'homme. Et, ultérieurement, par un commentaire détaillé sur les suites qui y seront données par chacune des deux instances saisies.

Bref, selon le bon vieux slogan, inusable : ce n'est qu'un début, continuons le combat ! Nous aurons sans aucun doute l'occasion de reparler dans les prochains mois de progrès de ce qui s'annonce comme l'une des batailles les plus cruciales, en cette année « centenaire ». Pour la prise de nouvelles Bastilles, comme dirait un candidat dédoublé de la gauche radicale à la Présidentielle française. A moins que ce ne soient des Palais d'Hiver contemporains... □

(1) Projet individualisé d'Intégration sociale, ces soi-disant « contrats », désormais d'application systématique en CPAS, qui imposent toute une série de démarches à suivre strictement par le demandeur ou le bénéficiaire d'aide, et qui depuis 1993, et plus encore la réforme Vande Lanotte de 2002, conditionnaient l'octroi du Revenu d'Intégration aux moins de 25 ans et sont désormais imposés sans limite d'âge.

(2) Voir le dossier « *L'assistanat c'est indigne, vive les travaux forcés !* » dans *Ensemble !* n° 92, et plus particulièrement l'introduction du 1^{er} article.

(3) Seul le gouvernement Pholien (1950-52), exclusivement social-chrétien, est comparable (et encore) sous l'angle de la violence droitière, sur fond d'anticommunisme déchaîné, dans le contexte d'immédiat après Affaire royale et de démarrage en flèche de la Guerre froide.

(4) Dans le dossier précité, voir l'article « *Volontairement obligatoire ou obligatoirement volontaire ?* », et « *Rik Daems, le Bart De Wever de l'Open VLD* ».

(5) Concept et terme forgé par le sociologue Robert Castel, pour désigner l'extension massive depuis deux décennies de formes dégradées de travail salarié, combinant sous-statuts, emplois précaires et temporaires, temps partiels, voire travail au noir... entrecoupées de périodes de chômage ou d'aide sociale. Galères et jobs au rabais caractéristiques de toute une frange de travailleurs pauvres, constituant leur lot quotidien des années durant, particulièrement parmi les jeunes et les « entrants » au sein du marché de l'emploi. Une évolution croissante, contrastant avec les formes « traditionnelles » et stables du salariat, tel qu'il était devenu la norme au cours des prétendues Glorieuses.

(6) Voir également l'introduction de notre précédent dossier (cf. note 2 ci-dessus).

(7) Le ministère en charge de la tutelle sur les CPAS.

(8) Laquelle rassemble au moment d'écrire ces lignes le RWLP, l'aDAS, le CSCE, la Ligue des droits de l'homme, la Plate-forme francophone du Volontariat, l'asbl La Rochelle, Bruxelles laïque, Acteurs des Temps Présents, la Marche des migrants de la Région du Centre, la CSC-TSE Mons La Louvière, la plateforme associative louviéroise de lutte contre la pauvreté, Riposte.cte, la FDSS, la FGTTB-TSE de Liège, le Cepag, le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Ecole en colère.

(9) Téléchargeable à l'adresse <http://samenlevingsopbouwgent.be/wp-content/uploads/sites/6/2016/11/Open-brief-Verplichte-gemeenschapsdienst.pdf>

(10) Que nos fidèles lecteurs connaissent déjà, comme l'un des deux avocats du CADTM dans la plainte déposée contre le refinancement douteux de Dexia, mais aussi comme défenseur de Mamadou Bah dans sa procédure pour sa reconnaissance comme réfugié, ou encore comme l'un des principaux opposants à Théo Francken dans le bras de fer autour du droit d'asile pour une famille d'Allep.